

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 PROCES VERBAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 18

Votants : 18 + 2

Date de convocation : 13/09/2024

Le **Jeudi 19 Septembre 2024 à 19h30** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Présents :

BECK Maurice

CAREZ Virginie

CRETINON Françoise

MALJOURNAL Vincent

PILLOIX Patrick

TOURNIER-FILLON J.Paul

BERLIOZ Stéphane

COLLION Olivier

HERICHER Aude

MEUNIER Alain

PIOLLAT Isabelle

BOUVIER Régis

COUTURIER Sébastien

LE DIVOUZET Magali

OGIER Christian

PRIMAT Ludovic

Excusés :

BRUT Annie-Pierre

DIGAUD Paulette donne pouvoir à LE DIVOUZET Magali

SCIET Sylvie donne pouvoir à MEUNIER Alain

FANCHON Jean-Louis (arrivé à 20h00).

PAROT Aline (arrivée à 20h15)

Le quorum état atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne M. Christian OGIER pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour

- 1) *Approbation des PV de réunion du 13 juin et 09 juillet 2024 ;*
- 2) *Désignation du secrétaire de séance ;*
- 3) *Point financier ;*
- 4) *Point travaux ;*
- 5) *Délibérations à prendre :*
 - FINANCES : *Décision modificative n° 2*
 - FORET : *Etat d'assiette 2025 ;*
 - RH : *Création de poste suite à promotion interne ;*
 - TE38 : *Convention tripartite relative aux travaux d'extension BT Poste La Croix ;*
- 6) *Infos BIC :*
- 7) *Infos diverses :*
 - *Lancement DP Division Foncière des terrains à Commelle par Sintégra ;*
 - *Proposition Optimex Data pour DPO - RGPD ;*
 - *Point sur la rentrée scolaire ;*
 - *Point CCAS ;*
 - *Demande du CME ;*
 - *Participation au Congrès des Maires ;*
 - *Installation d'un Food Truck « Menu sur le Pouce » à Commelle ;*
 - *Point de situation suite à l'incendie d'une habitation à Semons ;*
- 8) *Questions diverses*

Après accord du Conseil Municipal, 1 délibération est ajoutée à l'ordre du jour :

- **Délibération 32/2024 : Marchés Publics – Création d'une route forestière – Attribution du marché.**

Approbation des PV de réunion des 13 Juin et 9 Juillet 2024

Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christian OGIER est désigné secrétaire de séance.

Point financier

M. OGIER, Adjoint aux finances, donne le compte rendu de la situation budgétaire et financière au jour de la réunion.

Comptes 2024 COMMUNE

Suivi des Comptes 2024

Commune de PORTE DES BONNEVAUX

SECTION FONCTIONNEMENT		BUDGET	REALISE
Rappel virement au investissements (532 630,19-339149,00 = 193 481,19)	EXCEDENT au 31 décembre 2023		193 481,19
	DEPENSES 2024	1 806 631,00	966 343,77
	RECETTES 2024	1 806 631,00	1 075 969,32
	EXCEDENT / DEFICIT au :	19/09/2024	303 106,74
SECTION INVESTISSEMENT		BUDGET	REALISE
	EXCEDENT au 31 décembre 2023		117 178,71
	DEPENSES 2024	817 876,00	327 788,95
	RECETTES 2024	817 876,00	561 378,94
	EXCEDENT / DEFICIT au :	19/09/2024	350 768,70
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT		BUDGET	REALISE
	EXCEDENT au 31 décembre 2023		310 659,90
	DEPENSES 2024	2 624 507,00	1 294 132,72
	RECETTES 2024	2 624 507,00	1 637 348,26
	EXCEDENT / DEFICIT au :	19/09/2024	653 875,44

Point travaux

Présenté par Monsieur TOURNIER-FILLON.

- Les travaux sur les chemins sont terminés. Reste le balayage à effectuer sur la commune déléguée d'Arzay. Restent également une impasse à Commelle et le Chemin du Paradis sur Arzay.
- L'entrée du cimetière de Semons est terminée.
- Un problème d'eau est apparu route de la Mairie à Arzay : faire appel à une entreprise pour le solutionner.
- L'élagage des chemins est également à faire.
- Route forestière : les travaux devraient démarrer la semaine prochaine.

Délibération N° 31 bis – FINANCES – Décision Modificative

Monsieur Alain MEUNIER, Maire, rend compte de sa décision prise dans le cadre de ses délégations.

Ce virement de crédit a été porté à la connaissance du comptable et il en est donné connaissance aux membres du Conseil Municipal :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2117 (21) - 917 : Bois et forêts	11 000,00		
2172 (21) - 917 : Agencements et aménagement	-11 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Délibération N° 32 – Marchés Publics – Création d'une route forestière – Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché à procédure adapté (MAPA), ayant pour objet la création de la route forestière des Mouilles dans la forêt communale de Commelle.

Il donne connaissance des résultats de la commission MAPA. Deux offres ont été réceptionnées, dont une qui n'est pas recevable.

La commission propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir l'offre économiquement la plus avantageuse, que soit retenue l'entreprise suivante :

- **Entreprise CUMIN**, pour un montant de **47.429,50 € HT**, soit **56.915,40 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **RETIENT** la proposition faite par la commission MAPA ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché adapté à l'Entreprise CUMIN, pour un montant de **47.429,50 € HT**, soit **56.915,40 € TTC**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° 33 – ONF – Etat d'assiette 2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après

2- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré		
19 FC COMMELLE	Ouverture cloisonnements	82,2 m3	3,13	AJOUT	2025	2025			X			Vente UP	
20 FC COMMELLE	Ouverture cloisonnements	49,1 m3	1,87	AJOUT	2025	2025			X			Vente UP	
4 FC NANTOIN	TSF	94,6 m3	0,52	2025	2025	2025					X	Délivrance	
13 FC SEMONS	RGN	504,9 m3	5,10	2024	2023	2023		X				Bois façonnés	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité. A noter que pour les parcelles 19 et 20 de COMMELLE la commune décide de suivre les conseils de l'Office National des Forêts et de marteler ces parcelles en irrégulier.

Mode de délivrance des Bois d'affouages de la parcelle 4 de NANTOIN :

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFICIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Stéphane BERLIOZ
M. Maurice BECK
M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Délibération N° 34 – RESSOURCES HUMAINES – Création de poste suite à promotion interne

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}),
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude de la Promotion Interne au grade de Rédacteur 2024 de Mme SILVAIN Sandrine, agent de la commune, il convient de proposer la création d'un poste de Rédacteur, catégorie B. Ce poste sera pourvu en interne.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste de Rédacteur permanent, catégorie B, à temps complet à compter du 23 novembre 2024.

L'agent assurera les missions de secrétaire générale de Mairie.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-13 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

DECIDE :

Article 1 : D'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : D'inscrire les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours,

Article 3 : de modifier ainsi le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste en h/min	Missions pour information	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
					Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (Temps Complet ou en % d'un temps Complet)	Agent
Rédacteur	B	35h00	Secrétaire générale de Mairie		Stagiaire	Temps Complet	
Rédacteur Pp 1ere classe	B	17h30	Secrétariat		Titulaire	50%	CHOLLIER Béatrice
	B	17h30	Ressources humaines		Titulaire	50 %	ROBERT Agnès
	B	12h00	Secrétariat		Titulaire	34%	OLIVON Ghislaine
	B	4h30	Secrétariat		Titulaire	9.50 %	CHERUY Corinne
Adj administratif ppl 1er classe	C	35h00	Secrétariat comptabilité		Titulaire	Temps Complet	SILVAIN Sandrine
Adj administratif pp 2eme classe	C	14h00	Secrétariat urbanisme		Titulaire	40%	GUILLOT-VARET Christel
Agent de Maitrise	C	35h00	Agent entretien espaces verts bâtiments, voirie		Titulaire	Temps Complet	BRUNET Stéphane
	C	38h00	Agent des écoles		Titulaire	90 % annualisé	COUTURIER Nathalie
Adjoint technique 1er classe	C	35h00	Agent entretien espaces verts, bâtiments, voirie		Titulaire	Temps Complet	RAVET Marc
Adjoint technique	C	35h00	Agent entretien espaces verts, bâtiments, voirie		Titulaire	Temps Complet	FRANCE Dominique
	C	12h00	Entretien, ménage		CDD	26.23% annualisé	FERRER Sandrine
	C	37h00	Entretien, ménage		CDI	Temps Complet annualisé	FRANCOIS Christel
	C	12h30	Entretien, ménage		CDD	30.74 % annualisé	NAUD Danielle

	C	12h00	Entretien, Ménage		CDD	28.36% annualisé	REYNAUD-DULAURIER Marylyne
	C	12h00	Ménage, entretien		CDD	34.28 % annualisé	GOUBET Cécile
Animatrice territoriale	C	32h45	agent entretien Cantine et garderie		Titulaire	75 % annualisé	BERTHIER Nadine
Animatrice territoriale	C	35h00	Responsable périscolaire		CDI	Temps Complet annualisé	FRANCOIS Florence
	C	24h00	Périscolaire		CDD	76.04 % Annualisé	CADIEU Johanne
ASTEM PP 1ere classe	C	24h00	ASTEM		Titulaire	60% annualisé	DUMOULIN Karine
ATSEM	C	32h00	ATSEM		CDD	71.88% annualisé	BOUYER Rachel
ATSEM	C	24h00	ATSEM		CDD	58.81% annualisé	CAHIER Virginie
ATSEM	C	34h00	ATSEM		CDD	80.30 % annualisé	ABEL-COINDOZ Adeline
CAP Accompagnant éducatif petite enfance	Apprenti e	35h00	CAP petite enfance			Temps Complet	MELO Melina

Délibération N° 35 – TE38 -Convention tripartite relative aux travaux d'extension Poste BT La Croix

Le Département a pour projet l'installation d'une caméra de vidéoprotection située en bordure de la RD n° 518 sur la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX. Cette installation nécessite une extension du réseau basse tension et l'installation d'un poste de distribution publique d'électricité.

Une convention tripartite a été établie déterminant les modalités de mise en œuvre du partenariat financier entre le Département, le TE38 et la Commune.

Les travaux seront pris en charge à 80 % par le TE38. La participation définitive du Département, calculée sur le montant réel de l'opération, se montera à 20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention tripartite de cofinancement pour l'extension du réseau Basse Tension et l'installation d'un poste de distribution publique d'électricité.

Infos Bièvre Isère Communauté

- FPIC : M. MEUNIER informe du montant 2025 du FPIC. 42000 € sont prévus. Ce qui représente environ – 800 € pour la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX
- Info Points d'Apport Volontaire :
La commune est dans la dernière phase :
 - La 1^{ère} phase est achevée
 - La 2^{nde} phase démarre jusqu'à mi 2025.
 - La 3^e et dernière phase d'ici fin 2025 (voir 2026 !)

Infos Diverses

- *Lancement DP Division Foncière des terrains à Commelle par Sintégra*
Demande portant sur 3 parcelles constructibles sur Commelle. Proposition : 68000 € / parcelle.
La commune a proposé 70.000 € / parcelle. Cette proposition a été acceptée.
Un acheteur s'est désisté. Il est décidé de diviser la parcelle en 2 à 40.000 € chacune. Un géomètre interviendra pour réaliser les bornages.

- *Proposition Optimex Data pour DPO – RGPD*
Le coût serait de 1000 € / an.
Obligation pour la commune d’avoir un DPO (Délégué à la Protection des Données)
- *Point sur la rentrée scolaire*
Rien à signaler sur Commelle.
Sur Nantoin, encore quelques travaux sont à terminer.
Nombre d’élèves : 128 à Commelle
34 à Nantoin sur 2 classes (15 et 19)
Changement du logiciel cantine (Passage en pré paiement). Ce logiciel fonctionne à priori bien.
- *Point CCAS*
Présenté par Magali LE DIVOUZET.
Couscous à emporter le 29.09. Retrait des commandes en Mairie de Porte-Des-Bonnevaux (Semons).
Repas du 5 Octobre : 128 inscrits à ce jour.
- *Demande du CME*
Le Conseil Municipal des Enfants a demandé l’installation d’une table de ping-pong à côté des jeux sur la commune déléguée de Commelle.
- *Participation au Congrès des Maires*
A Paris au mois de Novembre
A réfléchir qui est intéressé car il faut s’inscrire rapidement.
- *Installation d’un Food Truck « Menu sur le Pouce » à Commelle*
Les mardis soir à partir de 18h30.
- *Point de situation suite à l’incendie d’une habitation à Semons*
Relogé à Saint Jean-De-Bournay. Il convient de réfléchir à la remise en état d’un appartement des anciennes mairies déléguées pour pouvoir proposer un relogement en urgence à des personnes en difficultés.

Questions diverses

- Le constat est fait que les feux tricolores installés récemment ont tout de même fait baisser la vitesse
- Aude HERICHER : informations sur la réunion du Collectif des Habitants. Une demande d’aménagement de la place du « marché » et du lieu de vie autour de la salle des fêtes de Commelle a été faite ⇒ à réfléchir.
Réflexion sur le patrimoine communal afin de voir ce que vont devenir les bâtiments (local associatif par exemple).
- Remarque concernant le distributeur de Pizzas / Boissons sur Commelle. Il est situé à côté de l’arrêt de bus et incite les enfants à consommer des boissons sucrées. Le maire a contacté le prestataire qui lui a dit que le plus vendu était des bouteilles d’eau. Le distributeur fonctionne avec une carte bancaire. Régis BOUVIER demande qu’un courrier soit adressé car le Conseil Municipal avait donné l’autorisation pour le distributeur de pizzas mais pas pour celui de boissons. Les Conseillers Municipaux souhaitent connaître ce qui est vendu.
- Ludovic PRIMAT demande ce qu’il a été dit lors de la réunion sur la forêt. Il informe que concernant certaines coupes faites sur Nantoin, le bois a été sorti n’importe comment, ce qui a abimé les chemins.
L’ONF fait un état des lieux avant les coupes et demande une remise en état après travaux (en forêt communale).

Pour les professionnels, c'est la police de la DDT qui est compétente.

- Françoise CRETINON expose que des personnes n'ont pas été informés de la fermeture définitive des mairies déléguées. Il n'y a pas eu de papier dans les boites aux lettres (Tout le monde n'a pas Panneau Pocket).
- Aude HERICHER présente la SCIC Bièvre Energie Citoyenne. Suite à 3 ans de travaux préparatoires animés par l'association Bièvre Energie citoyenne, après de nombreuses démarches administratives, la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bièvre Energie Citoyenn a été créée le 14 février 2024 par 24 membres fondateurs dont une association, le Triton créé de Culin/Tramolé.

Elle donne des informations sur les 4 réunions d'échanges et d'informations qui sont programmées :

- 30 septembre** accueil à 19h45 : Salle des Ifs, 13 Rue Hector Berlioz, 38440 Saint jean de Bournay
- 8 octobre** accueil à 19h45 : Espace Jean Doucet, Rue Pierre de Coubertin, 38 590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs
- 4 novembre** accueil à 19h45: Salle de la Mairie, 53 route de Montfalcon 38 940 Roybon
- 14 novembre** accueil à 19h45 : Salle aile gauche, Château Louis XI, 38 260 La Cote Saint-André

La prochaine réunion est prévue le 17 Octobre 2024 à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

	Signatures
Le Maire Alain MEUNIER	
Le Secrétaire de séance Christian OGIER	

